

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2024-058

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas DE GARILHE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Claude LARDY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Thibaut LE NORMAND ; Mme Florence ASTI-LAPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Raphaël BERGER donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Damien JACQUEMONT donne pouvoir à M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : Aucun

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'UTILISATION DU CHATEAU DU VIVIER ET DE SES DEPENDANCES

Par la délibération n° 2007-59 du 28 septembre 2007, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un bail emphytéotique entre la Ville d'Écully et l'Institut Paul Bocuse pour une durée de 30 ans. Ce bail, prenant effet le 1^{er} janvier 2008 et se terminant le 31 décembre 2038, permet la mise à disposition du Château du Vivier ainsi que de ses dépendances pour l'installation de locaux pédagogiques, d'un centre de recherche et d'un restaurant d'application au sein de cet institut prestigieux.

L'Institut Paul Bocuse, désormais renommé Institut LYFE, continue de se distinguer par son engagement dans la transmission des savoirs, la valorisation culinaire et la recherche de l'excellence dans les métiers de restauration et hôtellerie. Cet établissement est un acteur majeur de la formation dans notre région, contribuant à la réputation et au rayonnement de notre territoire.

En 2011, par délibération n° 2011-39, le Conseil municipal a approuvé un premier avenant au bail initial, modifiant l'article 9 relatif aux modalités de paiement du loyer.

Récemment, par courrier du 18 décembre 2023, le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes a pris acte du changement de nom de l'établissement en Institut LYFE. Il est donc nécessaire de régulariser cette modification d'appellation en concluant un avenant n° 2 au bail emphytéotique.

La Ville d'Écully se félicite de poursuivre son partenariat avec l'Institut LYFE, qui incarne l'excellence dans la formation des métiers de restauration et hôtellerie et contribue significativement à la transmission des savoirs et à la valorisation culinaire, valeurs chères à notre commune. Ce partenariat, entamé en 2007, a non seulement permis de dynamiser le Château du Vivier, mais a également renforcé la position de notre ville comme pôle d'excellence gastronomique et éducatif. En soutenant cette initiative, la municipalité réaffirme son engagement en faveur de l'éducation de qualité, de l'innovation culinaire, et du rayonnement culturel du territoire.

— — — — —
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code rural et notamment ses articles L. 451-1 à L. 451-14 ;

La Commission Urbanisme et qualité de vie réunie le 10 septembre 2024, entendue ;

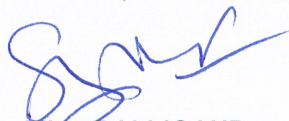
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour,

- Approuve le projet d'avenant n° 2 (annexé à la présente délibération) au bail emphytéotique administratif initialement à passer avec « l'Institut Lyfe » permettant d'acter le changement de nom de l'établissement ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 24 septembre 2024

La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le Maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20240924-DELIB_2024-058v-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2024

AVENANT N° 2

BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF POUR L'UTILISATION DU CHÂTEAU DU VIVIER ET DE SES DÉPENDANCES

ENTRE :

LA COMMUNE D'ECULLY, sise, 1 place de la Libération à -69130- Ecully, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Sébastien Michel, dument habilité par délibération du Conseil municipal n°2024-XXX du 24 septembre 2024,

Ci-après désignée par « la Ville » ou « le Bailleur », d'une part ;

ET

L'INSTITUT LYFE, Association déclarée, dont le siège social est situé 1 chemin de Calabert à -69130- Ecully, n° SIRET : 418 137 741 000 17, représentée par son Directeur général, Monsieur Dominique GIRAUDIER, dûment habilité ;

Ci-après désignée par « l'Institut » ou « l'Occupant », d'autre part.

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Par délibération n° 2007-59 du 28 septembre 2007, le Conseil municipal a approuvé le projet de bail et autorisé l'Adjoint aux Finances-Patrimoine à signer un bail emphytéotique administratif entre la Ville d'Ecully et l'Institut Paul Bocuse, pour l'utilisation du Château du Vivier et de ses dépendances pour une durée ferme de 30 ans.

Le bail est consenti du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2038.

Par délibération n° 2011-39 du 4 juillet 2011, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n° 1 audit bail par lequel son article 9 a été modifié afin de revoir les modalités de paiement du loyer.

Par un courrier du 18 décembre 2023 adressé au directeur de l'Institut Lyfe et transmis pour information à la Ville d'Ecully, le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes prend bonne note du changement de nom de l'établissement anciennement « Institut Paul Bocuse » en « Institut Lyfe ».

Il est donc nécessaire de modifier le bail afin de tenir compte de ce changement d'appellation.

CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. Le présent avenant a pour objet d'acter le changement de nom de l'Occupant qui devient « **Institut Lyfe** » en lieu et place de l'Institut Paul Bocuse. Le bail

Article 2. Les autres articles du bail emphytéotique administratif restent inchangés et applicables.

Fait à Ecully, le
En deux exemplaires

Pour la Ville d'Ecully
Le Maire,

Pour L'Institut Lyfe
Le Directeur général,

Sébastien MICHEL

Dominique GIRAUDIER